



**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
*Travail-justice- solidarité*

**Ministère de l'Administration du Territoire  
et de la Décentralisation**

.....  
**Agence Nationale de Financement des Collectivités  
Locales-ANAFIC**

.....  
Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGL)

Financement : Banque mondiale-IDA N°D445-GN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL**

**INTITULE DU MARCHÉ :** GN-PAGL-222368-GO-RFB / Acquisition et installation des kits solaires en faveur des 356 Collectivités Locales (CL) couvertes par l'ANAFIC pour l'utilisation du logiciel du Système Intégré de Gestion de l'Information Financière (SIGIF).

**REFERENCE :** AOI N°001/PAGL/E/IDA/2022

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGL), et à l'intention d'utiliser une partie de ce don N°D445-GN pour effectuer des paiements au titre du Marché de l'acquisition des kits solaires en faveur des 356 Collectivités Locales (CL) couvertes par l'ANAFIC pour l'utilisation du logiciel du Système Intégré de Gestion de l'Information Financière (SIGIF) dont :
  - Lot N°1 : Basse Guinée (Kits solaires de 85 Collectivités Locales) ;
  - Lot N°2 : Moyenne Guinée (Kits solaires de 92 Collectivités Locales) ;
  - Lot N°3 : Haute Guinée (Kits solaires de 112 Collectivités Locales) ;
  - Lot N°4 : Guinée Forestière (Kits solaires de 67 Collectivités Locales).
2. L'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir de matériels des Kits solaires et installer dans les collectivités concernées dans un délai de livraison et d'installation au plus tard Cent vingt (120) jours à compter de la date d'approbation du contrat.
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs-Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition novembre 2020(« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.
4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la **Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), Sékou Mawa TOURE, Directeur Général, courriel : [direction@anafic.org.gn](mailto:direction@anafic.org.gn)** copie à [mnabe@anafic.org.gn](mailto:mnabe@anafic.org.gn) et [smtoure@anafic.org.gn](mailto:smtoure@anafic.org.gn) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres durant les jours et heures de bureau du **lundi au jeudi de 9 heures à 16 heures 30 minutes et du vendredi de 9 heures à 13 heures 30 minutes** à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres complet en langue Française en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous et contre un paiement non remboursable d'**Un Million de Francs Guinéens (1.000.000 GNF)**. La méthode de paiement sera par règlement en espèces ou remise de chèque de caisse. Le dossier d'appel d'offres sera retiré par le soumissionnaire lui-même ou son représentant au siège de la **Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC)** contre le versement de la somme forfaitaire et non remboursable ci-dessus indiquée et répartie comme suit : 30% de ce montant sera versé au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ; 50% au compte N°41 110 71 du Receveur Central du Trésor et 20% au compte de l'autorité Contractante contre une facture à la remise du DAO.
6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard **le jeudi, 15 décembre 2022 à 10h 00mn Heure** de la République de Guinée. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'ouverture des plis **le jeudi, 15 décembre 2022 à 10h 30mn Heure** de la République de Guinée, **dans la salle de conférence de la Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), sise au Quartier Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry-République de Guinée, Tél : +224 629 00 85 49/629 00 85 30.**
7. Une redevance de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) au taux de 0,60% du montant hors taxes du contrat sera payée par l'attributaire du marché.
8. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie des offres, pour des montants respectivement en **GNF ou équivalent en monnaie étrangère librement convertible (USD, Euro, FCFA, etc.)** dont :
- Lot N° 1 : 54 825 000 GNF ou équivalent ;
  - Lot N°2 : 59 340 000 GNF ou équivalent ;
  - Lot N°3 : 72 240 000 GNF ou équivalent ;
  - Lot N°4 : 43 215 000 GNF ou équivalent.
9. L'attention est attirée sur le Règlement sur la Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulcation de la Propriété Effective tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.
10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
- Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC),  
Monsieur Sékou Mawa TOURE, Directeur Général  
Quartier Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry-République de Guinée  
Tél : +224 629 00 85 30 ou 629 00 85 49  
Courriels : [direction@anafic.org.gn](mailto:direction@anafic.org.gn) copie à [mnabe@anafic.org.gn](mailto:mnabe@anafic.org.gn) et [smtoure@anafic.org.gn](mailto:smtoure@anafic.org.gn).

Conakry, le 26 octobre 2022

**Le Directeur Général**



**M. Sékou Mawa TOURE**